PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Emmanuelle TOSTAIN, Maire.

<u>Présents</u>: Mme TOSTAIN, Mme DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, M. BERGEZ-CASALOU, M. PEYROUTET, Mme LAURIOUX, M. DUCHEMIN, Mme PICQ.

Absents excusés: Mme VALLIER (pouvoir à Mme DUFAURE-MARTIN), Mme MORGANTINI (pouvoir à Mme PICQ), M. LOBBÉE (pouvoir à Mme TOSTAIN), M. BEN HASSEN (pouvoir à M. BERGEZ-CASALOU), Mme MOEYAERT (pouvoir à Mme LAURIOUX), Mme VANDENBUSSCHE (pouvoir à M. PEYROUTET), M. MARTIN (pouvoir à M. VERFAILLIE).

Absents:

Secrétaire de séance : M. BERGEZ-CASALOU

Affiché le: 10/07/2020

ORDRE DU JOUR		
N° d'ordre	NATURE DES DOSSIERS	VOTE
2020/07-10/01	Election des délégués pour l'élection des sénateurs	Unanimité
2020/07-10/02	Election des délégués suppléants pour	Unanimité

2020/07-10/03	Commissions communales-Modification des	Unanimité
	membres	

➤ Délibération n°2020/07-10/01 – Election des délégués pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant la mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Lugos ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral;

l'élection des sénateurs

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ;

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes DUFAURE-MARTIN, PICQ, MM. DUCHEMIN et VERFAILLIE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins : 15 / Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés: 15 / Majorité absolue: 8

Ont obtenu 15 voix et sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales :

- Mme DUFAURE-MARTIN Anne-Marie
- Mme LAURIOUX Karen
- M. VERFAILLIE Philip

Délibération n°2020/07-10/02 – Election des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant la mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de Lugos ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ;

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes DUFAURE-MARTIN, PICQ, MM. DUCHEMIN et VERFAILLIE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15 / Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés: 15 / Majorité absolue: 8

Ont obtenu 15 voix et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- M. PEYROUTET Laurent
- Mme TOSTAIN Emmanuelle
- M. BEN HASSEN Wadie

Délibération n°2020/07-10/03 – Commissions communales – Modification des membres

Lors de la séance du 8 juin 2020, le conseil municipal a constitué les commissions communales et désigné ses membres.

Mme le maire souhaite apporter une modification à la composition de la commission Patrimoine suite à la demande de M. LOBBÉE d'en faire partie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation des membres de la commission comme suit :

3- Commission Patrimoine (voirie, bâtiments)

Philip VERFAILLIE, Anne-Marie DUFAURE-MARTIN, Sandrine VALLIER, Jean-Pierre BERGEZ-CASALOU, Laurent PEYROUTET, **M. LOBBÉE**, Karen LAURIOUX, Julien DUCHEMIN.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.